

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Anonyme
Capital social : 1 009 380 011,25 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
552 120 222 R.C.S. Paris

Assemblée générale mixte du 18 mai 2016

Additif

Précision rédactionnelle du texte des résolutions n°19 et 20, le rapport du Conseil d'administration visé par lesdites résolutions restant inchangé. Aux termes de ce rapport, l'acquisition définitive des actions de performance attribuées en mai 2016 aura lieu en mars, et non en mai, de l'année concernée.

Dans le projet de résolution n° 19, après « 3. Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive » il est précisé «, sauf pour l'attribution de mai 2016, tel que précisé dans le rapport du Conseil d'administration », la suite de la phrase étant inchangée.

Dans le projet de résolution n° 20, après « 5. Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de 3 ans » il est précisé «, sauf pour l'attribution de mai 2016, tel que précisé dans le rapport du Conseil d'administration ».

Ces projets de résolutions ont été publiés dans l'avis de réunion de l'Assemblée générale mixte de Société Générale n°1600816 paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n°32 du 14 mars 2016. L'avis de convocation n°1601332 a été publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n°46 du 15 avril 2016.

1601830